



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Permettre aux directeurs d'accéder à la retraite progressive

Paris, le 24/03/2026

Monsieur le Ministre,

Le SNE tient à vous alerter sur la situation des directeurs d'école face à la retraite progressive.

La retraite progressive permet aux professeurs des écoles usés par des décennies de travail de terminer leur carrière dans de bonnes conditions grâce au temps partiel.

Or, lorsque les directeurs d'école, notamment ceux de quatre classes et plus, demandent un temps partiel, il leur est refusé sous prétexte de nécessité de service. Dès lors, il leur est impossible de prétendre à une retraite progressive sans redevenir adjoint et donc perdre le bénéfice de leur engagement dans la direction d'école au moment du départ à la retraite.

Si le refus de travail à temps partiel pour les directeurs en décharge complète peut s'entendre, la chose est beaucoup plus difficile pour nos autres collègues directeurs qui pourraient exercer à temps partiel en diminuant leur temps d'enseignement. C'est déjà le cas pour les directeurs chargés d'une mission de référent départemental, d'une mission spécifique complémentaire ou d'une mission syndicale.

Notre syndicat vous demande donc d'engager une réflexion sur ce point afin de permettre à ce que le plus possible de directeurs puisse, comme les autres PE, prétendre à profiter du soutien que représente la retraite progressive en fin de carrière.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE